

COURSEULLES AGENCE - Cabinet PICOT

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - TOUTES LOCATIONS

13, Quai Est - 14470 COURSEULLES SUR MER
Tel : 02.31.37.16.92 Fax : 02.31.37.70.10

HONORAIRES DE NEGOCIATION

(Art. 28 Ord. Du 01/12/86 - Art. 13 Arrêté du 03/12/87)

ACHATS - VENTES :

(Immeubles à usage d'habitation)

De	00 001	à	38 000 €	10 % H.T.	12,00 % T.T.C.
	38 001	à	76 000 €	9 % H.T.	10,80 % T.T.C.
	76 001	à	152 450 €	7 % H.T.	8,40 % T.T.C.
	152 451	à	228 673 €	6 % H.T.	7,20 % T.T.C.
	228 674	à	304 900 €	5 % H.T.	6,00 % T.T.C.

A partir de 304 901 €

LIBRE

COMMERCES

10 % H.T. 12,00 % T.T.C.

TERRAINS

10 % H.T. 12,00 % T.T.C.

LES PRIX EN VITRINE S'ENTENDENT COMMISSION D'AGENCE INCLUSE

HONORAIRES : AVIS DE VALEUR

125.00€ H.T. 150 00€ T.T.C.

* Si non suivi d'un mandat de vente

(TVA : 20.00 %)

HONORAIRES GESTION LOCATIONS

LOCATIONS A L'ANNEE VIDES : 7 % H.T. 8,40 % T.T.C.

LOCATIONS MEUBLEES : 12,50 % H.T. 15 % T.T.C.

LOCATIONS SAISONNIERES : 16,67 % H.T. 20 % T.T.C.

Honoraires transaction 8,33 % H.T. 10 % T.T.C.

Honoraires gestion 8,33 % H.T. 10 % T.T.C.

(TVA. : 20.00 %)

HONORAIRES TRANSACTION LOCATIONS à la charge du locataire

LOCATIONS A L'ANNEE VIDES ET MEUBLEES : Résidences Principales (loi ALUR)

Frais de visite, constitution du dossier rédaction de bail : 8 euros / m2

Frais d'état des lieux 3 euros / m2

LOCATIONS A L'ANNEE MEUBLEES

Frais de rédaction de bail 125.00€ H.T. 150 00€ T.T.C.

(T.V.A. : 20.00 %)